

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Rapport sur les Orientations Budgétaires

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2024



Direction
Générale
des
Services



1 - Rappel du cadre légal

Cadre légal

Article L. 2312-1 Code Général des Collectivités Territoriales:

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Avec l'application de la norme M57, le délai de présentation de du rapport sur les orientations budgétaires est réduit à 10 semaines avant la séance d'adoption du budget primitif.

Cadre légal

Article D. 2312-3 Code Général des Collectivités Territoriales:

Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes:

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, en fonctionnement comme en investissement(...).

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement (...).

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

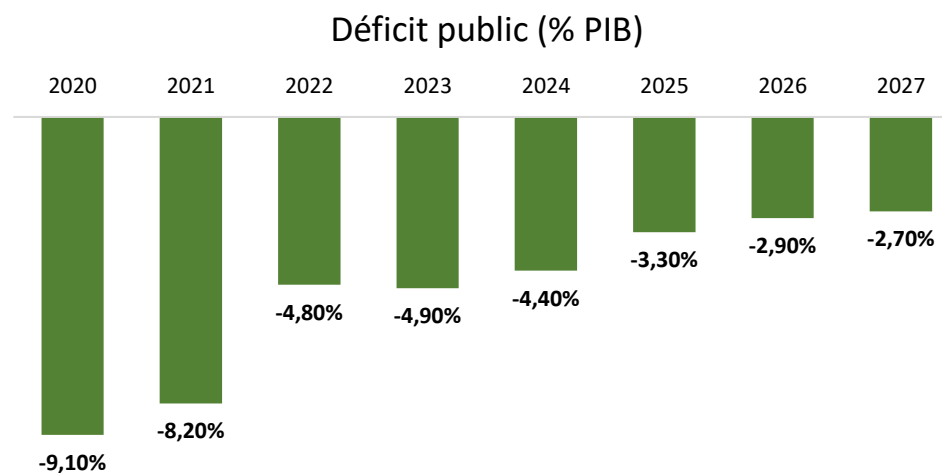
2 - Contexte national et Loi de Finances 2024

Loi de Finances 2024

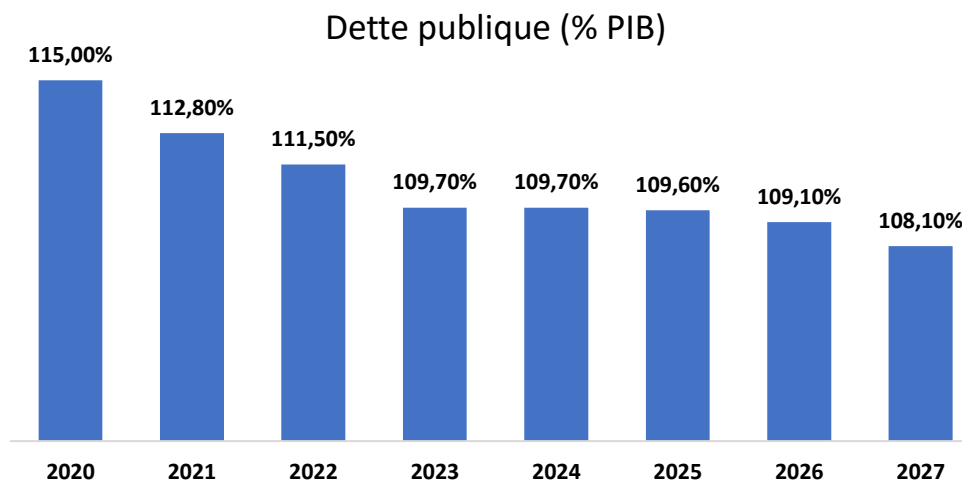
- Evolution du PIB (INSEE):

- +6,25% en 2021
- +2,6% en 2022
- +0,9% en 2023 en raison de l'inflation et de la politique monétaire de la BCE

- Déficit public:



- Dette publique:

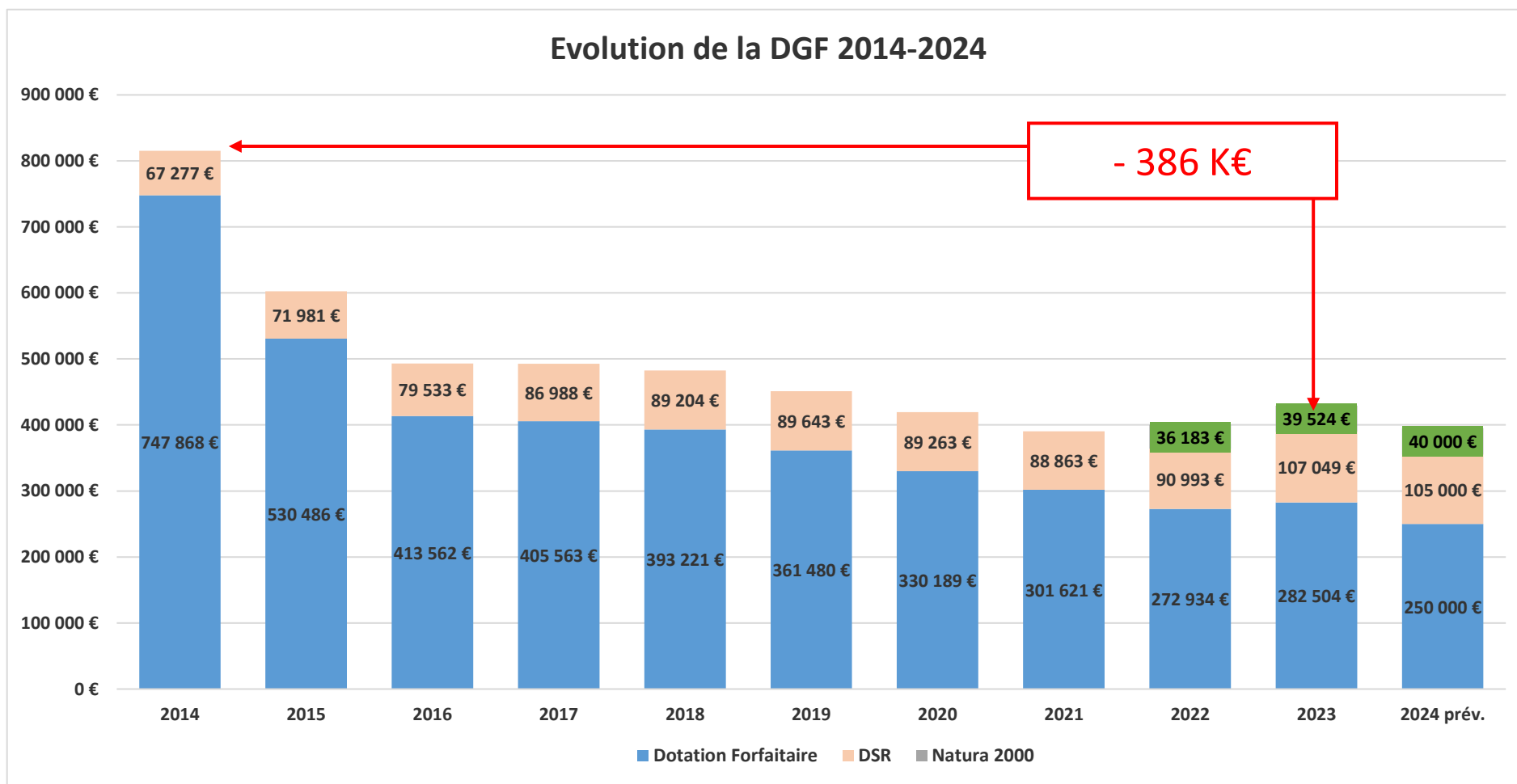


Loi de Finances 2024

- Principales dispositions applicables aux collectivités:
 - DGF: augmentation de 320 millions d'euros (27,2 Mds € contre 26,9 Mds € en 2023)
 - Péréquation verticale:
 - DNP: stabilité à 794 M€ - non éligible
 - DSU: 2,796 Mds € (+ 140 M€) - non éligible
 - DSR: 2,227 Mds € (+ 150 M€) - 107 000 € en 2023
 - Dotation aménités rurales (+60 M€) - 39 524 € en 2023
 - Pérennisation du fonds vert dédié à la transition écologique des collectivités porté de 2 Mds à 2,5 Mds
 - Dotations investissement:
 - DETR: stabilité à 1 046 Millions
 - DSIL: stabilité à 570 Millions

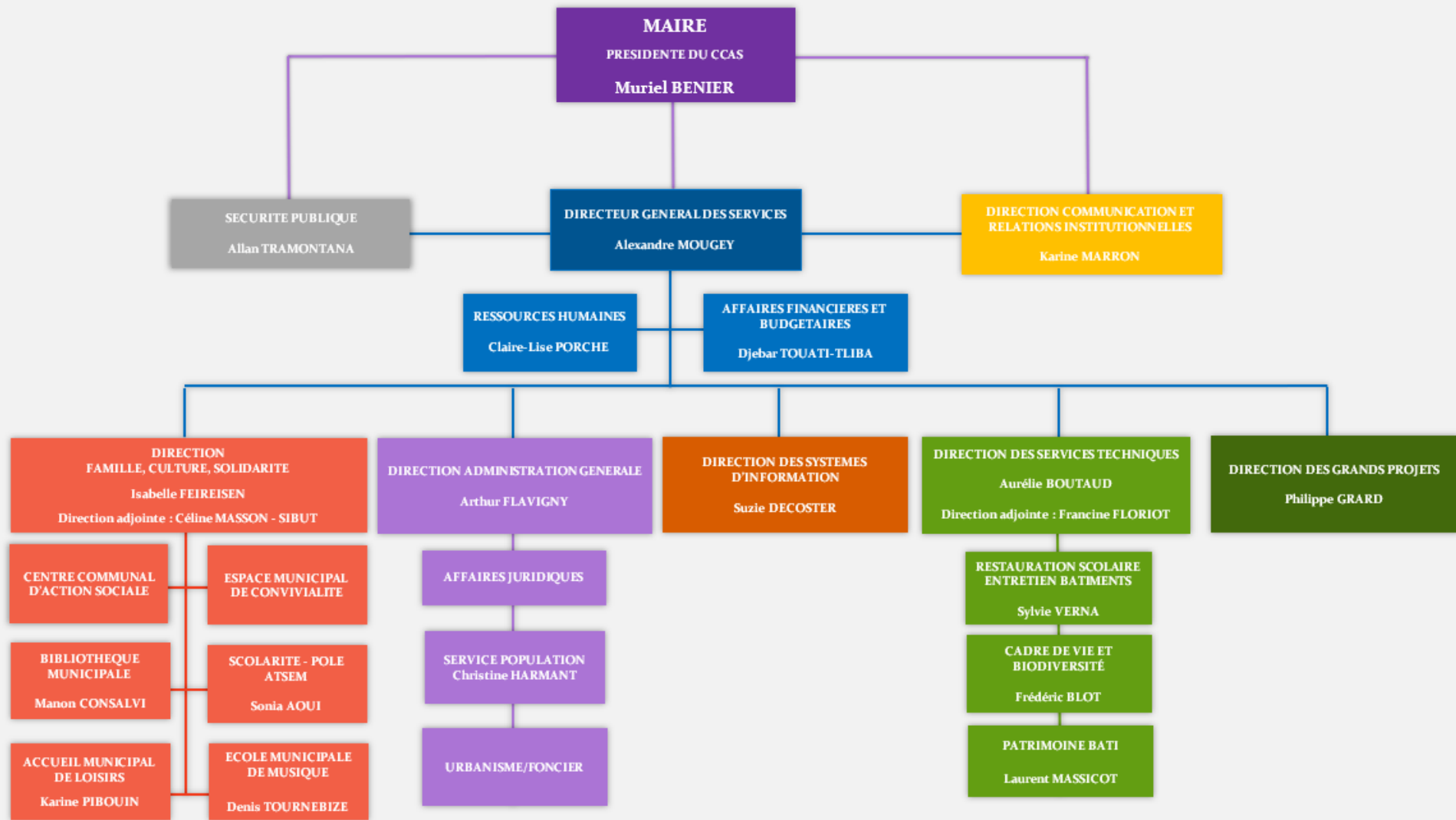
Dotation Globale Fonctionnement

⇒ **Prévision 2024: -8%**



3 - Volet Ressources Humaines

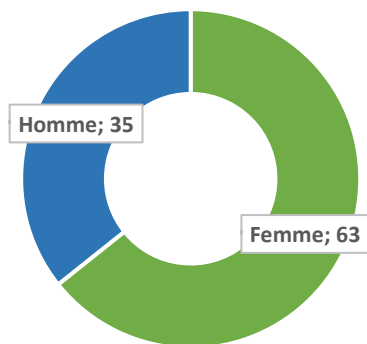
ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA VILLE DE THOIRY AU 1^{ER} FEVRIER 2024



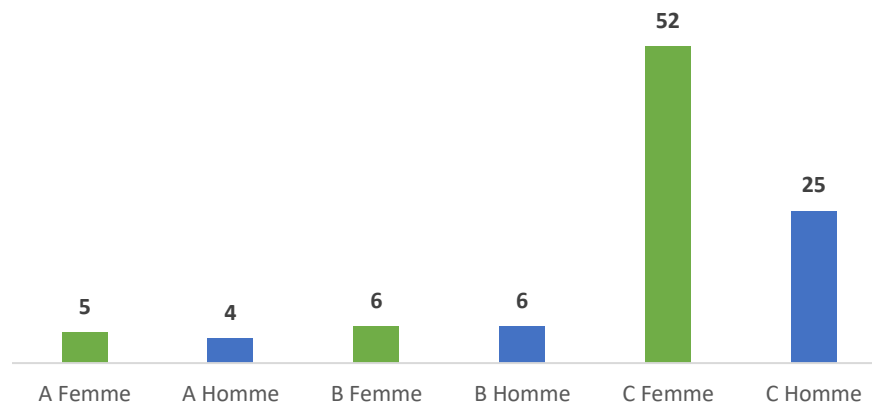
Direction
Générale
des
Services

Effectifs municipaux - caractéristiques

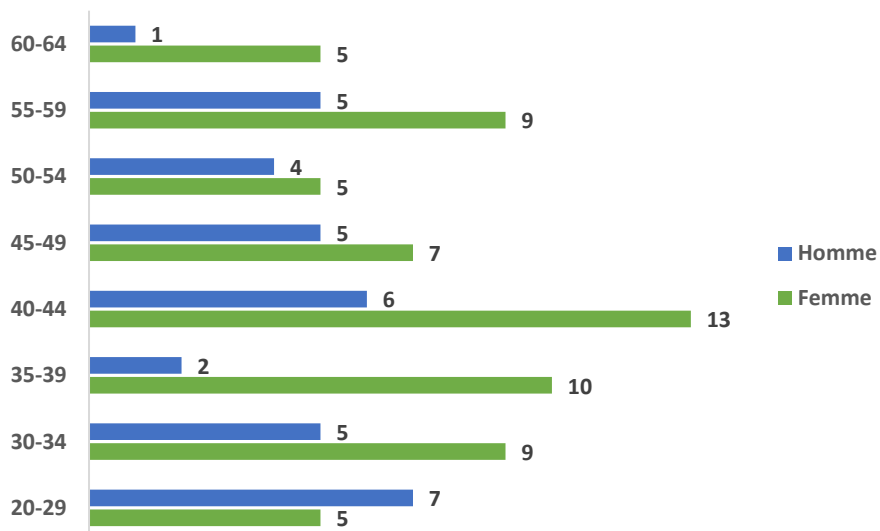
REPARTITION DES EFFECTIFS PAR GENRE AU
31/12/2023 - 98 AGENTS



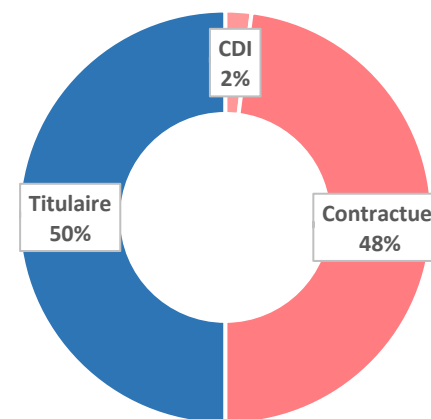
REPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATEGORIE
AU 31/12/2023



REPARTITION DES AGES AU 31/12/2023



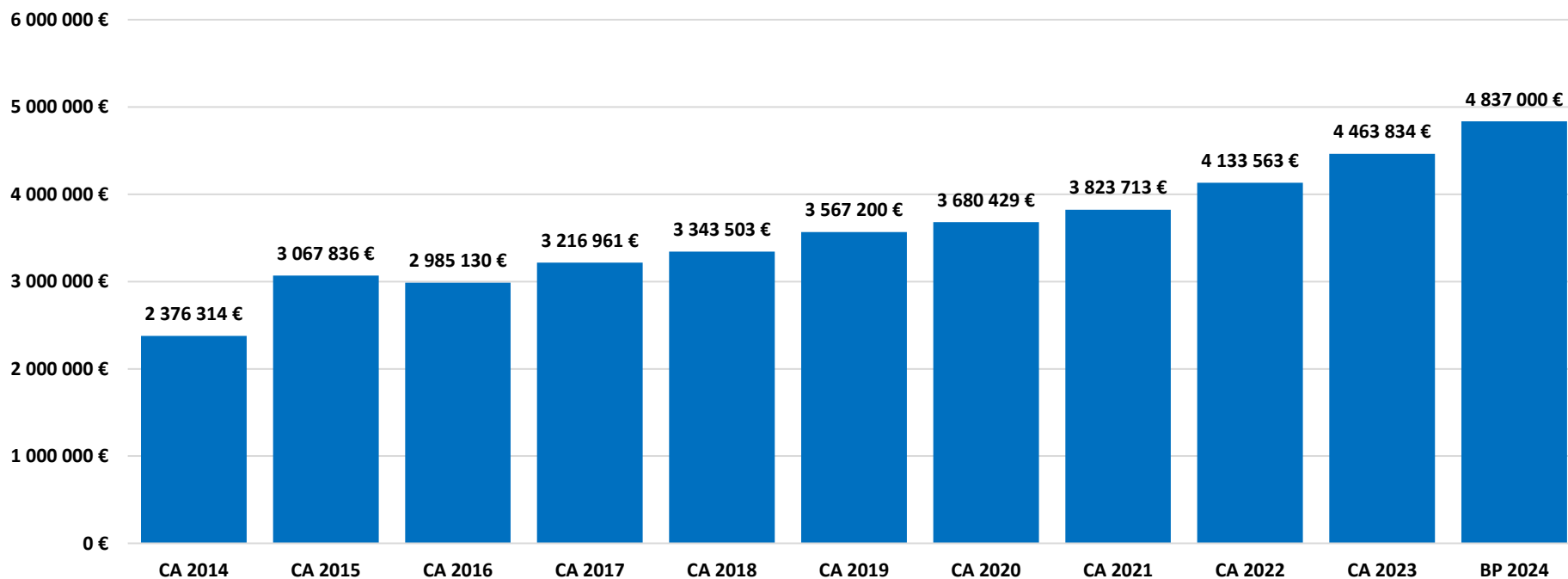
REPARTITION DES EFFECTIFS PAR STATUT AU
31/12/2023



Evolution de la masse salariale

- Prévission 2024: +6,8% par rapport au BP 2023 (+ 307 000 €) avec:
 - Impact de l'application de l'indemnité de résidence (3% du traitement indiciaire) au 1^{er} décembre 2023 pour tous les agents – estimation: 72 000 € (+1,6%)
 - Impact octroi automatique 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 – estimation : 33 000 € (+0,7%)
 - Recrutements (régisseur, direction adjointe pôle FCS) et renouvellement des effectifs (direction FCS, communication, personnel scolaire et périscolaire en particulier)

Evolution de la masse salariale

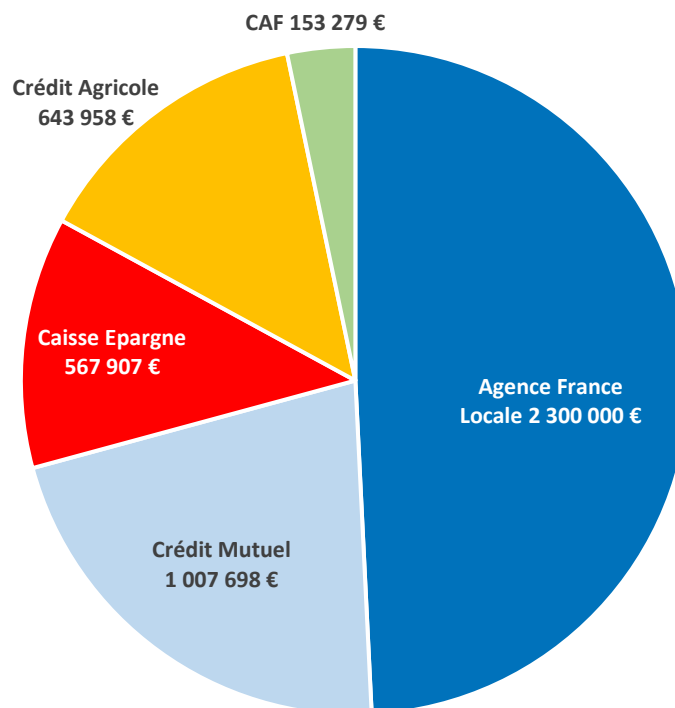


4 - L'endettement communal

Caractéristiques de l'encours

- Encours de dette au 31/12/2023: **4 672 842,12€ ***

Répartition encours au 31/12/2023



- * dont 2 300 000 € emprunt relais FCTVA Salle des Fêtes soit **2 372 812,12 € d'encours long terme**
- 100% à taux fixe en Euros
- Taux d'intérêt moyen: 3,10%

Emprunts Salle des Fêtes – Agence France Locale

- **Emprunt relais financement FCTVA:**

- Montant: 2 300 000 €
- Durée: 4 ans et 8 mois (dont 8 mois de mobilisation)
- Phase mobilisation: jusqu'au 29/12/2023 – taux: Euribor 3M +0,25%
- Phase consolidation: jusqu'au 20/12/2027 – taux: Euribor 3M +0,55%
- Passage à taux fixe possible à tout moment sans pénalité et remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalité

⇒ Aucune mobilisation jusqu'au versement automatique le 29/12/2023

⇒ **Sécurisation à taux fixe le 8 novembre 2023 à 3,60%**

⇒ Paiement 1^{ère} échéance le 20 mars 2024 (18 860 €) puis remboursement immédiat, grâce à la perception de l'emprunt long terme, pour limiter les frais financiers (A confirmer selon le contexte des marchés financiers)

Emprunts Salle des Fêtes – Agence France Locale

- **Emprunt long terme:**

- Montant: 2 500 000 €
- Durée: 20 ans et 11 mois (dont 11 mois de mobilisation)
- Phase mobilisation: jusqu'au 20/03/2024 – taux: Euribor 3M +0,25%
- Phase consolidation: jusqu'au 21/03/2044 – taux: Euribor 3M +0,84%
- Passage à taux fixe possible à tout moment sans pénalité

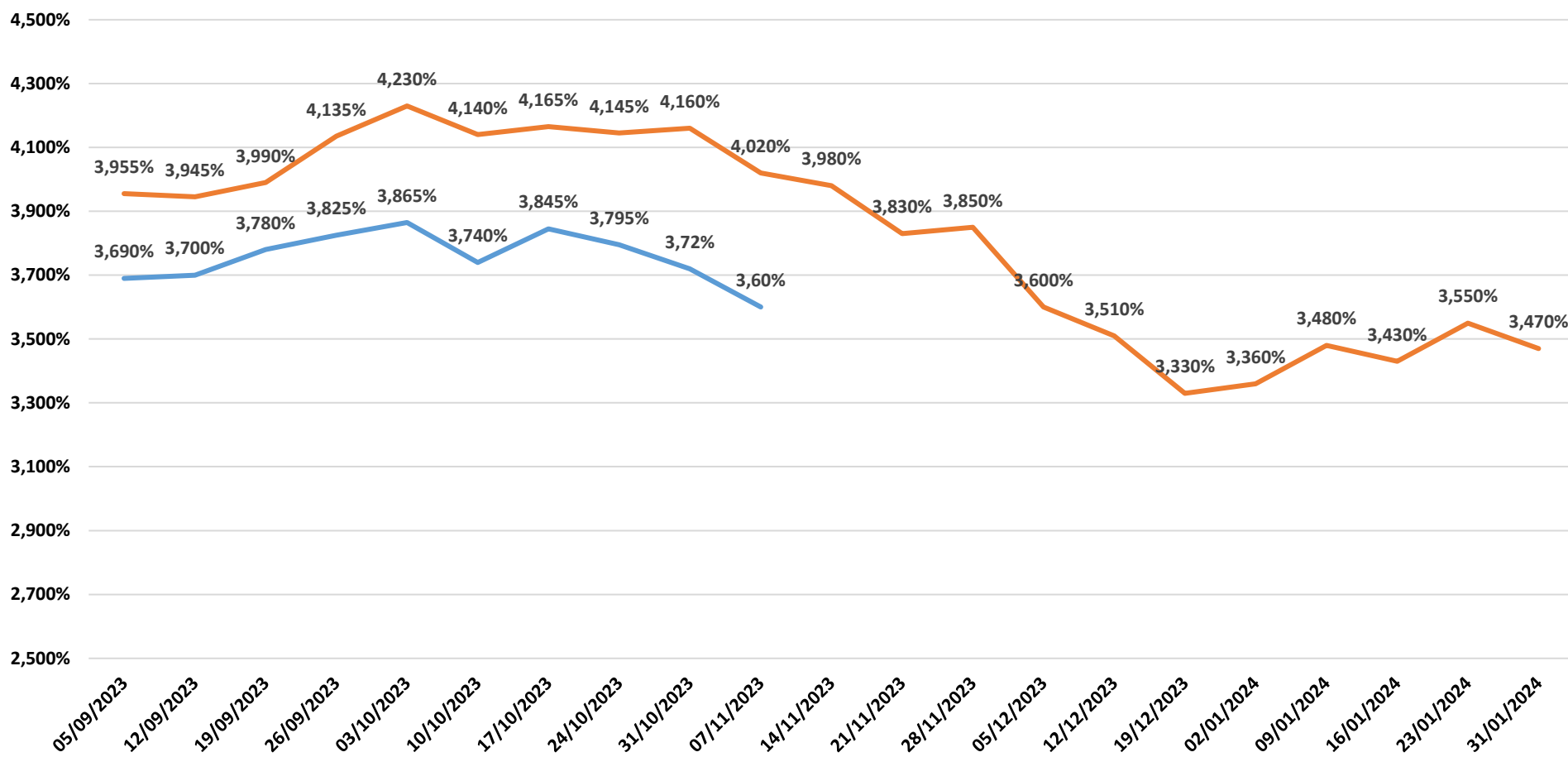
⇒ Aucun tirage effectué jusqu'à présent

⇒ Encaissement des fonds le 20/03/2024 et 1^{ère} échéance le 20/06/2024

⇒ **Objectif: passage à taux fixe à 3% selon le contexte et les prévisions des prochains mois**

Historique cotations taux fixes proposées par Agence France Locale

Cotations taux fixes proposées



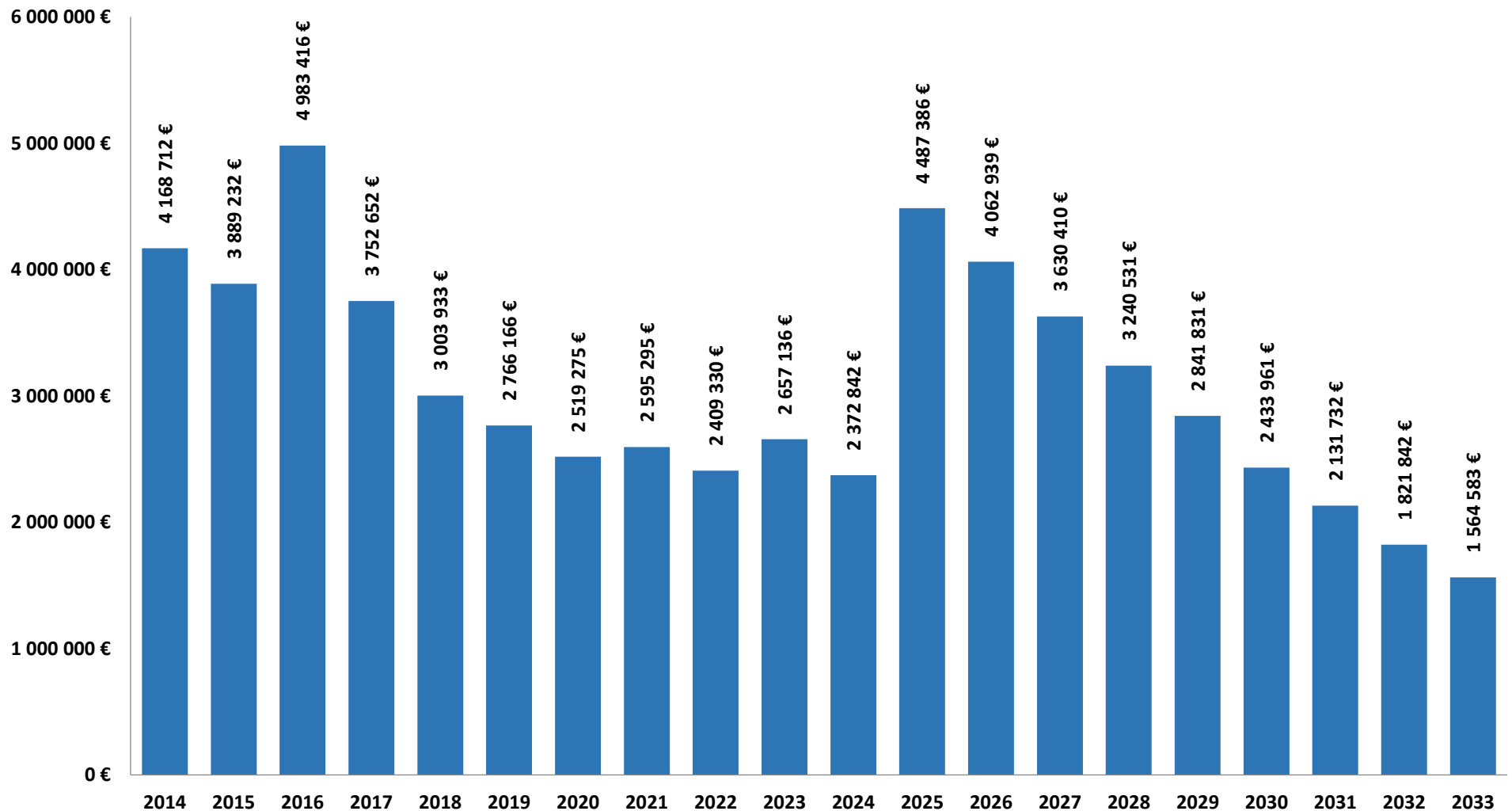
Direction
Générale
des
Services



Encours de la dette long terme

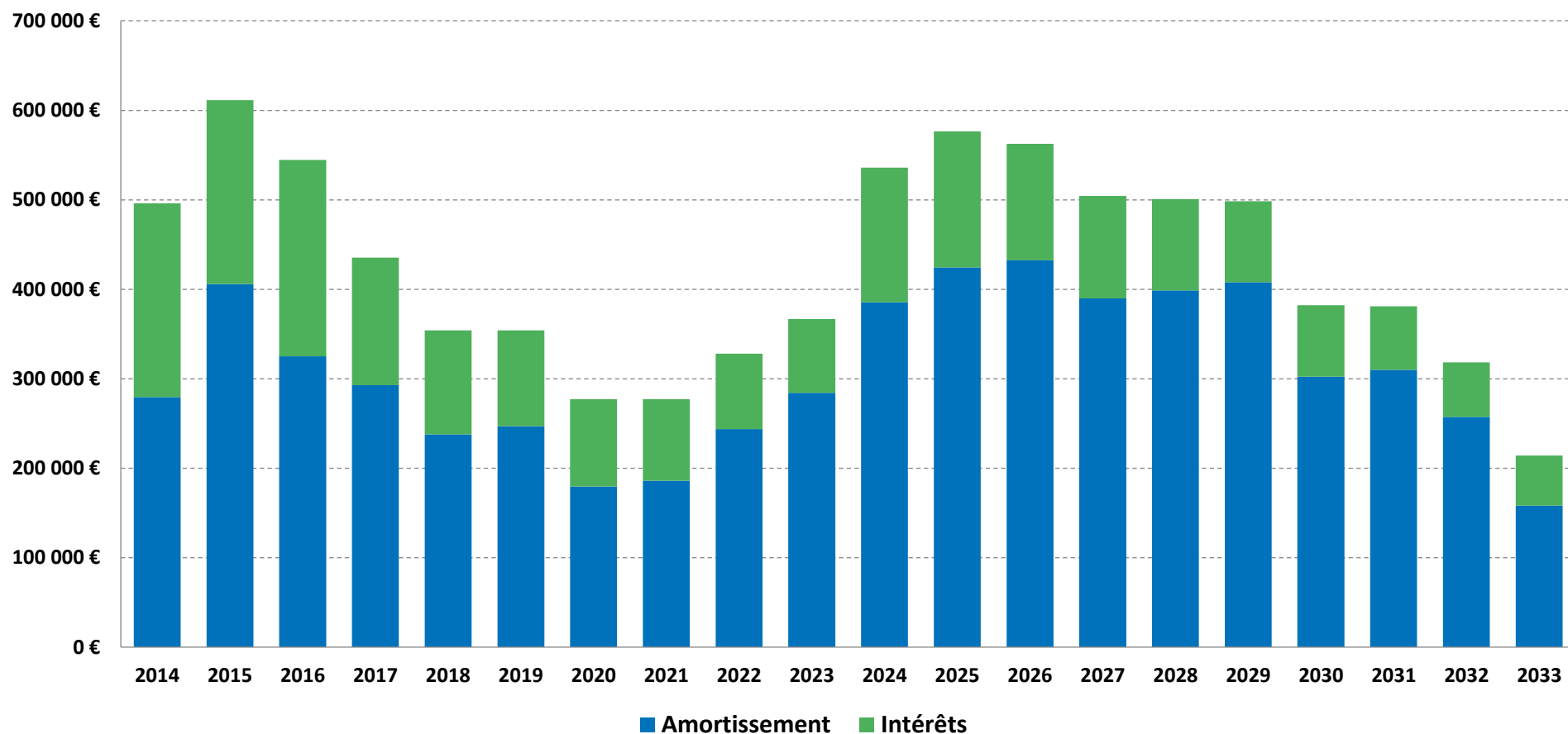
⇒ **Aucun recours à l'emprunt long terme en 2024**

ENCOURS DE DETTE LONG TERME AU 1^{er} JANVIER



Annuité de la dette long terme

EVOLUTION DE L'ANNUITE DE DETTE LONG TERME



La dette court terme

- Le recours à la dette court terme (1 à 5 ans) présente un double intérêt:
 - Sécuriser la trésorerie dans l'attente de la perception d'une recette d'investissement importante (FCTVA, subvention ou vente foncière)
 - Contribuer au résultat budgétaire d'investissement de l'exercice
- Le BP et CA 2023 comprennent la perception d'un emprunt de 2,3 millions d'euros pour le financement du FCTVA de la salle des fêtes.
- Le budget 2024 prévoira:
 - Le remboursement de l'emprunt de 2,3 millions d'euros compte tenu du niveau de taux fixe élevé (3,60% - 82 110 € d'intérêts sur l'année 2024) et d'une trésorerie suffisante avec l'encaissement de l'emprunt long terme de 2,5 millions d'euros (A confirmer selon le contexte des marchés financiers)
 - La mobilisation d'un emprunt de 13 millions d'euros pour financer les travaux de la Plaine sportive dans l'attente de la perception de la vente des terrains à Dynacité en 2025 et de la perception du FCTVA

5 - les engagements pluriannuels

Les engagements pluriannuels

- **Arrêté préfectoral de carence du 20 décembre 2023 pour la période 2020-2022** en raison d'un taux de réalisation de l'objectif de 42,62% (52 logements réalisés pour un objectif de 122).
- **Le Contrat de Mixité Sociale 2023-2025** prend acte des dispositions de la loi « 3DS » qui pérennise les obligations de la loi SRU au-delà de 2025 assorties d'un mécanisme de rattrapage soutenable pour les communes encore déficitaires en LLS.
- **Alors que la loi SRU imposait d'atteindre les 25% en 2025, soit de réaliser les 186 LLS manquant, la loi « 3DS » lisse cet objectif au-delà de 2025 pour tenir compte des spécificités du territoire.**
- **Dans le cadre de ce nouveau CMS, la commune devra produire 61 LLS sur la période 2023-2025, soit 33% de l'objectif de 186 LLS manquants**
- Les 121 LLS restant seront à produire après 2025.
- Pour rappel, la vente du foncier du stade à Dynacité (signée le 13 décembre dernier et à réitérer fin 2025 après obtention du permis d'aménager purgé) permettra de réaliser 125 LLS.

Les engagements pluriannuels

• Etablissement Public Foncier de l'Ain:

- en 2019, la commune a acquis 2 tènements d'une valeur totale de 662 K€ remboursables sur 10 annuités avec des frais de portage de 1,5%.
- en 2021, la commune a acquis un terrain rue d'Allemogne d'une valeur de 720 000 € qui a été revendu pour la même somme à Dynacité qui a obtenu un PC en août 2022 pour la construction de 10 logements locatifs sociaux.
- En 2022, la commune a fait usage de son droit de préemption pour acquérir, via l'EPF, 2 terrains situés rue Papillon (474 000 € - 1 220 m²) et rue du Velard-rue d'Allemogne (929 000 € - 3 535 m²). Ces terrains font l'objet de négociations pour la construction de logements avec une majorité de LLS.
- Par précaution, leur remboursement à l'EPF est conservé dans le tableau ci-dessous:

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL
Annuité	66 292,47 €	210 838,53 €	206 121,73 €	206 121,73 €	206 121,73 €	206 121,73 €	206 121,72 €	139 829,26 €	139 829,26 €	139 829,26 €	139 829,24 €	2 065 934,03 €
Frais portage	21 436,89 €	44 660,12 €	28 618,66 €	24 908,46 €	21 198,29 €	17 488,09 €	13 777,90 €	10 067,71 €	7 550,78 €	5 033,85 €	2 516,92 €	229 475,82 €

- Au total, **la commune a acquis, via l'EPF, du foncier pour une valeur totale de plus de 2,7 M€** afin d'atteindre les objectifs de LLS fixés par l'Etat.

Les engagements pluriannuels

- **Construction de la salle des Fêtes:**

- Le coût de cet investissement atteint 12 812 500 € HT soit 15 375 000 € TTC pour la part relative à l'investissement lors de sa notification en mars 2023.
- Quelques travaux modificatifs et la révision contractuelle modifieront ce montant et donneront lieu à une révision de la délibération à l'AP/CP adoptée le 8 juin 2023.
- Cette AP/CP répartit le coût des travaux de 15 375 000 € TTC ainsi:
 - 2023: 6 200 000 €
 - 2024: 6 200 000 €
 - 2025: 2 975 000 €
- Ce projet a bénéficié de la notification de 3 subventions:
 - ETAT: 160 000 € (BP 2023)
 - Département de l'Ain: 300 000 € + 150 000 € (BP 2024)

Les engagements pluriannuels

- Aménagement Plaine sportive et ludique du Creux:

- De la même manière que la construction de la Salle des Fêtes, l'aménagement de la Plaine du Creux dans le cadre d'un MGP donnera lieu à l'instauration d'une AP/CP sur les exercices 2024 à 2026.
- La notification du MGP interviendra en février 2024 avec une livraison attendue à l'automne 2025.
- Le vote de l'AP/CP sera portée à l'ordre du jour du conseil municipal du 11 mars 2024.
- Par ailleurs, l'exploitation-maintenance de du site et des équipements sera confiée au titulaire pour une durée ferme de 4 années qui pourra éventuellement être prolongée de 2 années supplémentaires.
- Diverses subventions (Fonds européens, Etat, Région, fédérations sportives...) seront sollicitées dès notification du marché avec le concours des services de la Banque Postale.

Les engagements pluriannuels

- **Construction d'une école maternelle:**

- Face à la croissance des effectifs scolaires en maternelle au cours des 2 dernières années et de la saturation de l'école maternelle, un projet de construction d'une nouvelle école maternelle de 14 classes sera lancée en mars 2024.
- Ce nouvel établissement comprendra également un restaurant scolaire dédié ainsi que des salles d'accueil périscolaires.
- Ce projet sera conduit dans le cadre d'une procédure de Marché Global de Performance avec dialogue compétitif.
- La notification du marché est envisagée pour l'été 2025.
- La nouvelle école sera mise en service à la rentrée 2027.

6 - Les relations financières avec Pays de Gex Agglomération

Les relations financières avec Pays de Gex Agglomération

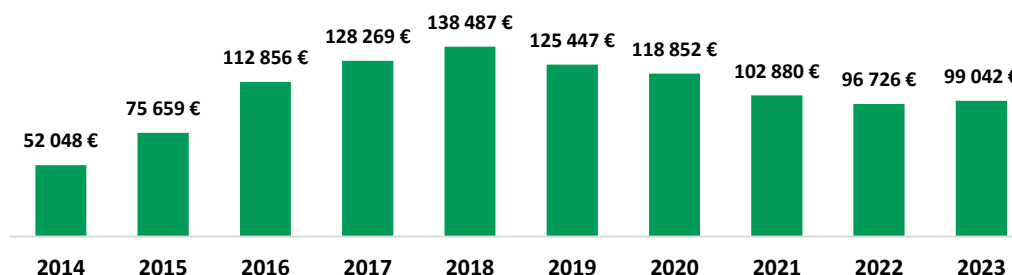
- Avec l'application du régime fiscal de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), la Communauté d'Agglomération et ses communes membres sont étroitement liées à travers:
 - **Attribution de compensation (AC - obligatoire):** correspond au reversement obligatoire aux communes de la fiscalité économique transférée lors du passage à la FPU déduction faite des charges transférées. En cas de nouveaux transferts de compétences, l'AC reversée est réduite du montant des charges transférées. **PGA reverse 1 024 K€ chaque année à la commune de Thoiry.**
 - **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC - facultative):** PGA a reversé volontairement une partie de la croissance fiscale annuelle à ses communes membres en 2018 et 2019 (500 K€ par an, dont 34 K€ pour Thoiry). **Ce dispositif a été arrêté.**
 - **Fonds de concours (facultatifs):** subvention de financement d'un équipement (fonctionnement ou investissement) dans la limite de 50% du coût net à la charge de la commune (déduction des autres subventions). **Ce dispositif n'est plus mené par PGA.**
 - **Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF):** la dotation d'intercommunalité dépend de la part de fiscalité prélevée par l'intercommunalité sur le territoire. Chaque transfert de charges et diminution de l'AC améliore le CIF.
 - **Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC):** la contribution de PGA est déterminée en fonction du CIF, le solde est réparti entre les communes (voir page suivante).

FPIC

⇒ **Stabilité au niveau national et probablement au niveau communal (après augmentation 2,4% en 2023)**

2023	
Contribution territoire 2023	2 567 243 €
CIF PGA	0,396734
Part PGA	1 018 514 €
Part communale à répartir	1 548 729 €
DIVONNE LES BAINS	267 897 €
SAINT GENIS POUILLY	201 258 €
FERNEY-VOLTAIRE	175 612 €
GEX	169 411 €
PREVESSIN MOENS	134 768 €
THOIRY	99 042 €
CESSY	65 834 €
ORNEX	62 251 €
PERON	33 666 €
SEGNY	31 856 €
CROZET	30 835 €
ECHENEVEVEX	29 476 €
COLLONGES	26 898 €
SERGY	26 579 €
VERSONNEX	25 246 €

Evolution contribution communale FPIC



CHEVRY	25 633 €
SAINT JEAN DE GONVILLE	23 894 €
CHALLEX	22 087 €
GRILLY	15 965 €
SAUVERNY	13 953 €
FARGES	12 407 €
LEAZ	11 091 €
POUGNY	10 556 €
MIJOUX	10 469 €
LELEX	9 293 €
CHEZERY-FORENS	7 003 €
VESANCY	5 749 €
TOTAL COMMUNES	1 548 729 €

Les relations financières avec Pays de Gex Agglomération

- Depuis le 1^{er} mars 2021, la commune de Thoiry adhère au **service commun intercommunal d’instruction des autorisations de droit des sols (ADS)**.
- Le coût prévisionnel de ce service pour l’année 2024 est de 35 000 € (coût 2023: 33 000 €)
- A la demande de Pays de Gex Agglomération et dans un objectif de bonne organisation des services et des compétences, la commune assure depuis le 1^{er} janvier 2022 **l’entretien des zones d’activités de Val Thoiry et la Praille dans le cadre d’une convention pluriannuelle**.
- Le coût d’entretien réalisé par les services municipaux ou par des prestataires est intégralement refacturé à Pays de Gex Agglomération.
- L’entretien concerne principalement la voirie (nettoisement et déneigement), les espaces verts (tonte, taille arbres,...), la signalisation/signalétique, les ouvrages de défense incendie et les eaux pluviales (grilles et fossés).
- A titre d’information, le coût de gestion de cet entretien assuré par la commune et refacturé à PGA s’est élevé à 6 400 € pour l’année 2022 et 8 200 € pour l’année 2023.

7 - Les orientations budgétaires pour 2024

En fonctionnement

- En matière de services publics:

- Maintien d'une qualité élevée des services publics
- Poursuite des actions du plan de sobriété énergétique pour limiter l'impact des augmentations tarifaires (bâtiment et éclairage public)
- Renforcement des actions pour le respect des engagements des labels Villes et Villages Fleuris (objectif d'obtention 4^{ème} fleur) et APlcité
- Maintien d'un programme d'évènements culturels et sportifs adapté selon les contraintes des travaux en cours (Thoiry au printemps, color'Thoiry, Zik en Creux,...)

- En matière de gestion municipale:

- Stabilité des taux d'imposition
- Maîtrise des charges de fonctionnement
- Professionnalisation des services municipaux par l'intermédiaire de recrutements et d'une politique volontariste de formation
- Poursuite de la démarche de concertation globale et localisée avec les habitants et les associations sur les projets municipaux

En investissement

- Construction de la nouvelle médiathèque au sein du Parc des Séquoias pour libérer des espaces au sein de l'école en cas d'ouverture de nouvelles classes, notamment en maternelle (mise en service décembre 2024)
- Lancement de la procédure de Marché Global de Performance en vue de la construction d'une nouvelle école maternelle de 14 classes (à partir de mars 2024)
- Poursuite et achèvement des travaux de la nouvelle salle des fêtes (livraison décembre 2024)
- Démarrage des travaux d'aménagement de la Plaine sportive et ludique du Creux (septembre 2024)
- Conduite des travaux de rénovation de l'hôtel de ville, de création du nouveau poste de Police Municipale et d'aménagement du parvis (livraison décembre 2024)
- Réalisation des travaux d'aménagement de la Place du Souvenir avec une mise en accessibilité de l'accès à la place des Orchidées (achèvement fin avril 2024)
- Réalisation de divers travaux de voirie et de modernisation de l'éclairage public

Fiscalité

- Revalorisation forfaitaire des bases d'imposition en 2024: +3,8% (évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé – IPCH – observée entre novembre 2022 et novembre 2023)
- Taux d'imposition:
 - Stabilité du taux de TH sur les résidences secondaires
 - Stabilité du taux de taxe foncière non bâtie
 - Stabilité du taux de taxe foncière bâtie

Compensation financière Genevoise

⇒ + 3,06% en 2023 avec 1 375 frontaliers (+8%) d'après les données de l'Office cantonal de la population et des migrations

⇒ Prévission BP 2024: 2 300 K€

	Nombre de frontaliers	Montant CFG	Evolution annuelle	
			Frontaliers	€
2008	677	958 466 €		
2009	699	1 012 378 €	3,25%	5,62%
2010	764	1 380 237 €	9,30%	36,34%
2011	786	1 552 201 €	2,88%	12,46%
2012	837	1 505 570 €	6,49%	-3,00%
2013	897	1 640 055 €	7,17%	8,93%
2014	896	1 770 382 €	-0,11%	7,95%
2015	938	1 777 842 €	4,69%	0,42%
2016	1 005	1 744 955 €	7,14%	-1,85%
2017	1 019	1 618 138 €	1,39%	-7,27%
2018	999	1 672 939 €	-1,96%	3,39%
2019	1 077	1 805 385 €	7,81%	7,92%
2020	969	1 862 974 €	-10,03%	3,19%
2021	1 002	1 921 560 €	3,41%	3,14%
2022	1 273	2 248 962 €	27,05%	17,04%
2023	1 375	2 317 850 €	8,01%	3,06%
2008/2023	103,10%	141,83%	4,84%	6,06%

Synthèse et conclusion

- Les prévisions budgétaires 2024 seront présentées dans le détail lors du vote du Budget Primitif.
- Ces prévisions sont établies avec les hypothèses suivantes:
 - **Une capacité d'autofinancement stabilisée en prévision budgétaire:**
 - Évolution des dépenses réelles de fonctionnement: +5,4 % soit + 514 K€ par rapport au Budget total 2023
 - Évolution des recettes réelles de fonctionnement: +4,3% soit +396 K€ par rapport du budget total 2023
 - Augmentation de l'annuité de dette de 260 K€ en 2024 avec les emprunts de la salle des fêtes, dont 82 K€ d'intérêts sur l'emprunt FCTVA.
 - **Un recours à l'emprunt à hauteur de 13 millions** pour assurer le portage financier de la Plaine ludique et sportive du Creux dans l'attente de la vente des terrains et du FCTVA
 - **Une capacité d'investissement, après prise en compte des RAR 2023, d'environ 24 millions d'euros**
- Les ratios financiers obligatoires seront présentés lors de l'adoption du BP 2024 et du CA 2023.